

Rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement L.C. 2023, ch. 9



Année fiscale 2024

A propos de ce rapport

Conformément à la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, Fontaine Inc. publie ce premier rapport sur les mesures prises pour identifier les risques liés au travail forcé et travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Ce présent rapport complète le questionnaire rempli en ligne sur le site de Sécurité Publique Canada.

Le périmètre de ce rapport est Fontaine Inc., qui se situe à Woburn (Québec) avec un bureau administratif à Lac- Mégantic. Cette entité achète des billots dans les forêts privées du Québec et du Nord Est des États-Unis. Elle inclut une scierie et un séchoir à bois, produit 100 millions de pieds-planche et emploie 65 personnes au total.

Nom légal de l'entité déclarante	Fontaine Inc. – Personne morale
Nom juridique de l'entité déclarante	NE: 10256 2667 RC 0001
Exercice financier visé par le rapport	Exercice financier se terminant le 26 octobre 2024 (29 octobre 2023 – 26 octobre 2024)
Je Année de déclaration	31 mai 2025
Identification d'un rapport révisé	Aucun
Catégorie d'entité selon la loi	A au moins 20 millions de dollars d'actifs pour au moins l'un de ses deux derniers exercices A généré au moins 40 millions de dollars de recettes pour au moins un de ses deux derniers exercices
Secteur/industrie	Production de marchandises (y compris fabrication, extraction, culture et transformation) au Canada → Fabrication : Fabrication de produits en bois
Pays ou l'entité a son siège social	Canada
Province ou l'entité a son siège social	Québec
Adresse et numéro d'entreprise de l'entité déclarante	Fontaine Inc. 850 Rue Fontaine, Woburn, QC G0Y 1R0

a. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

La société Fontaine Inc. a été constituée le 1er juillet 1957. Fontaine Inc. est une société constituée sous le régime constitutif du Québec de la Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, c. C-38, et le régime courant du Québec, Loi sur les sociétés par actions (RLRQ,C.S-31.1). Elle est dirigée par M Nicolas Fontaine, président.

Fontaine fournit des matériaux de haute qualité aux détaillants de bois d'œuvre dans tout l'est et le centre des États-Unis ainsi qu'au Québec. Les résidus sont récupérés et vendus, principalement aux papetières ainsi que sur les marchés des granules de bois, de la biomasse, des panneaux particules et le domaine agricole.

Contexte des activités commerciales et approvisionnement

Pour ce premier rapport, nous avons effectué la cartographie de notre chaîne d'approvisionnement.

La scierie située à Woburn, s'approvisionne d'essence de bois résineux tel que le sapin baumier (*Abies Balsamea*) et l'épinette rouge (*Picea Rubens*), dans les forêts privées du Québec, au sud du fleuve St-Laurent ainsi que les états du Maine, Vermont, New-Hampshire et New York, aux États-Unis. Les fournisseurs de Fontaine Inc. fournissent des billots de ces essences, qui sont ensuite transformés en bois d'œuvre dans les installations de Woburn.

Les volumes de bois Américains, proviennent, principalement, de grands propriétaires forestiers possédant des centaines de milliers d'acre de terrain. Il peut s'agir d'entreprises publiques ou souvent familiales. Les propriétés font l'objet d'un aménagement et d'une exploitation durable, assurant une mise en marché récurrente de volume de bois, année après année. Les relations d'affaires avec ces fournisseurs sont stables et fondamentales. Un des principaux fournisseurs américains de Fontaine, LV TIMBER est certifié FSC : SA-FM/COC-010274

La forêt privée du Québec, est, quant à elle, composée de milliers de petits propriétaires forestiers. Sur le territoire de Syndicat forestier du Sud du Québec on dénombre 13 500 propriétaires, ayant une superficie moyenne de 300 acres. La fréquence et les volumes de récolte sont donc moindres sur chaque parcelle. Des entrepreneurs forestiers, mécanisés, récoltent en grande partie les volumes de bois des propriétaires. Domtar, est le seul grand propriétaire forestier au Québec, fournisseur, chez Fontaine est certifié FAC (DOMTAR : SAI-FM/COC-001131)

L'approvisionnement depuis 1957 est demeuré concentré dans les mêmes zones géographiques, principalement l'Estrie, la Beauce, le Maine, le New-Hampshire et le Vermont. Les propriétaires terriens ont pu changer au cours des années, mais très peu, faisant en sorte que l'approvisionnement provient d'un groupe de fournisseurs stables.

80% de l'approvisionnement de Woburn est assuré par 10% des fournisseurs, dans un rapport de 24% provenant des États-Unis et 76% du Québec. De ces fournisseurs, 15% du volume est certifié FSC pour 2 entités et leur chaîne de traçabilité.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Les activités de Fontaine Inc. et la majorité des approvisionnements (76%) viennent du Québec, où les lois concernant le travail des enfants et le travail forcé sont en place et l'entreprise se fonde sur les lois en vigueur dans la Province. La Loi sur les normes du travail (RLRQ c N-1.1) et le Règlement sur les normes du travail (RLRQ c N-1.1, r 3) protègent les droits des travailleurs. L'âge minimum pour le travail des jeunes de moins de 18 ans est encadré par la section VI. 2 (articles 84.2 à 84,7) de la Loi sur les normes du travail. De plus, le gouvernement du Québec a adopté en juin 2023 la loi no 19 pour mieux encadrer le travail des enfants et prévoit, dans les mécanismes de prévention et de participation des travailleurs existants, l'identification et l'analyse des risques pouvant affecter particulièrement les travailleuses et travailleurs âgés de 16 ans et moins.

Les employeurs ont l'obligation d'inscrire leurs employés auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CNESST), qui a le mandat de surveiller l'application de la loi et de faire respecter les normes du travail. Tous les employeurs au Québec doivent être inscrits à la CNESST s'ils emploient au moins une travailleuse ou un travailleur, à temps plein ou à temps partiel. Le secteur est très automatisé et il n'y a pratiquement plus d'emplois purement manuels dans le domaine de l'exploitation forestière (tous nécessitent l'utilisation d'équipements complexes, ce qui exclut effectivement l'emploi d'enfants).

L'entreprise a un code d'éthique applicable à tous les employés de l'organisation, quel que soit leur niveau. L'entreprise reconnaît que sa longévité en affaire dépend de la confiance de ses clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux ainsi que sa réputation dans le milieu. L'entreprise et ses employés s'engagent, via le code d'éthique, à préserver cette confiance et cette réputation bâties au fil des ans. En tant qu'organisation, Fontaine se conforme à toutes les lois et réglementations applicables et s'attend à ce que ses administrateurs, dirigeants et employés agissent de la même façon et s'abstiennent de toute conduite illégale, malhonnête ou contraire à l'éthique. L'entreprise a également un manuel de l'employé qui couvre les horaires, compensation, discipline, et santé sécurité au travail. De plus, Fontaine a mis en place une politique relative à la prévention et aux traitements des plaintes reliées au harcèlement psychologique.

En ce qui a trait aux produits certifiés FSC chaîne de traçabilité, qui représentent 100% des marchandises vendues (bien que la majorité des clients ne l'exigent pas), Fontaine Inc. est certifiée par Forest Stewardship Council (FSC) depuis 2008 et s'est engagée, entre autres, à respecter le code de conduite de FSC qui inclut des dispositions sur l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé. L'entreprise s'est engagée à ne pas être impliquée, directement ou indirectement dans toute violation des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ces dernières couvrent le travail des enfants (convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants) et le travail forcé (Convention (n° 29 sur le travail forcé, n° 105 sur l'abolition du travail forcé)

Le dernier audit (Chaîne de traçabilité / Chain of Custody) des installations de Fontaine Inc. A Woburn, Québec, date du 17 février 2023 (valable jusqu'au 16 février 2028). Le processus d'audit implique une vérification de la mise en œuvre du code de conduite du FSC.

b. Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Compte tenu de la solidité du cadre juridique, de l'obligation pour les employeurs de s'inscrire auprès de la CNESST et de l'implication d'organismes gouvernementaux tels que la CNESST dans la surveillance des employeurs et le contrôle du respect des exigences établies, le risque de travail des enfants est faible dans ce secteur au Québec. Quant au travail forcé, les mêmes obligations ainsi que le bas niveau de risque au Canada selon l'Indice mondial de l'esclavage, le risque est également évalué comme faible.

L'examen des risques s'est concentré sur les fournisseurs principaux au Québec et une analyse externe des risques pour les fournisseurs stratégiques de matière première provenant des États-Unis est prévue pour la prochaine année fiscale.

c. Mesures de remédiation

Selon l'étude entreprise au cours de cette année fiscale, Fontaine Inc. n'a pas identifié d'incident connu et n'a pas eu à prendre de mesures de remédiation.

d. Remédiation en cas de perte de revenus

Fontaine Inc. n'a pas relevé de cas connu et n'a par conséquent pas eu à remédier à une quelconque perte de revenu.

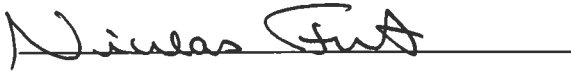
e. Évaluation de l'efficacité

Fontaine Inc. s'engage à continuer de développer ses outils internes pour évaluer et remédier à tout risque potentiel de travail des enfants ou travail forcé.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la Loi), et en particulier à son article 11, je, en ma qualité de [titre], atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport au nom du corps directeur de l'entité [ou des entités] mentionnée ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes dans tous leurs aspects importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée dans le présent rapport.

Lac-Mégantic, le 18 décembre 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nicolas Fontaine", is written over a solid horizontal line.

Nicolas Fontaine

Président

En tant que président et actionnaire à 100% de la compagnie, j'ai le pouvoir d'engager Fontaine Inc. en ce qui a trait à la publication de ce rapport.